



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 29 juin 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 07 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 23 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à COLOMBANI Carulina
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS :

de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre, TIERI Paul

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 07 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24011DTIST – Lot n°7 Plomberie – CVC, notifié le 20/12/2024 à l'entreprise SARL SANI THERM SERVICES BATIMENT BASTIA sise 20200 BASTIA (SIRET : 487 584 310 000 14), pour un montant initial de 598 273 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 3 600 € HT correspondant à une augmentation de 0.60 % par rapport au montant du marché initial :

- *Travaux supplémentaires liés à la modification réseaux de soufflage du local douche collecte en raison d'une hauteur sous plafonds disponible et constatée en phase d'exécution non conforme à la hauteur sous plafonds mentionnée dans le dossier de consultation des entreprises : 900 € HT ;*
- *Travaux supplémentaires liés à la modification réseaux de reprise du local douche collecte en raison d'une hauteur sous plafonds disponible et constatée en phase d'exécution non conforme à la hauteur sous plafonds mentionnée dans le dossier de consultation des entreprises : 1 200 € HT ;*
- *Travaux supplémentaires liés à la modification réseaux de soufflage du local vestiaires collecte en raison d'une hauteur sous plafonds disponible et constatée en phase d'exécution non conforme à la hauteur sous plafonds mentionnée dans le dossier de consultation des entreprises : 750 € HT ;*
- *Travaux supplémentaires liés à la modification réseaux de reprise du local vestiaires collecte en raison d'une hauteur sous plafonds disponible et constatée en phase d'exécution non conforme à la hauteur sous plafonds mentionnée dans le dossier de consultation des entreprises : 750 € HT ;*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 07 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 juin 2026 d'approuver l'avenant n°2 au marché n°24011DTIST – Lot 07 afin d'arrêter les travaux rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 3 600 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

- Que l'avenant n°2 au marché n°24011DTIST – Lot 07 entraine une plus-value de 3 600 € HT correspondant à une augmentation de 0.60 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 606 473 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGO